

Ouest-France - Jeudi 17 décembre 2009

Marais du Curnic : le Conservatoire veut acheter des terres



Le conseil se prononce ce soir

Le Conservatoire du littoral a acquis il y a dix ans cent hectares de prairies dans le marais du Curnic, aujourd'hui gérés par Natura 2000. Il souhaite acquérir 40 ha de nouvelles zones humides, alentours. Ce soir, le conseil municipal doit se prononcer. Le Conservatoire lui propose également de mettre 155 autres hectares en zone de préemption (priorité d'achat au Conservatoire en cas de vente). La population est depuis

quinze jours invitée à donner son avis.

Parcelles à l'abandon

Le programme Natura 2000 vise la préservation de la biodiversité dans cette zone humide au biotope particulièrement riche. Or, selon Annaïg Postec, chargée de mission Natura 2000 à la mairie, « **un certain nombre de parcelles sont à l'abandon. Elles sont en zone naturelle, donc inconstructibles. En outre, elles sont en zone inondable, et sont donc impossibles à vendre** ». Elle dit avoir été sollicitée par plusieurs propriétaires désireux de vendre leurs terrains au Conservatoire du Littoral. « **C'est cela qui a motivé cette initiative. Je pense que nous avons tous les mêmes intérêts à préserver la richesse et la diversité du territoire.** » Y compris les chasseurs, « **qui ont toujours joué un rôle important dans l'entretien et la préservation** ».

« Aucune pression »

Annaïg Postec dit avoir reçu beaucoup d'appels téléphoniques, de propriétaires et de chasseurs. « **J'ai constaté que l'inquiétude était très grande, et cette consultation permet d'expliquer et de clarifier la situation. Je pense que c'est surtout la demande de préemption qui a été fort mal acceptée. Il ne s'agit pas d'une spoliation, mais d'une concertation.** » Et la chargée de mission Natura 2000 de préciser que les propriétaires n'ont aucune obligation à vendre leurs terrains. « **Aucune pression n'est exercée sur eux. Mais ils doivent tout de même savoir qu'un minimum d'entretien est demandé, notamment sur les zones à problème, comme celle en lisière de l'Alan.** » Enfin, les parcelles cultivées pourraient toujours être transmises à d'autres agriculteurs.

Ouest-France - Jeudi 24 décembre 2009

Zone de préemption : conseil municipal mardi 29 décembre

Le conseil se réunira le mardi 29 décembre à 18 h 30. À l'ordre du jour : périmètre de la zone de préemption pour le conservatoire du littoral (reprise du vote). Validation du mode de scrutin. Validation de la zone d'acquisition par le Conservatoire du Littoral. Validation de la zone de préemption.

Lors de la séance du jeudi 17 décembre dernier, le conseil municipal avait délibéré sur l'extension de la zone de préemption pour le Conservatoire du Littoral. « **Les modalités applicables au vote n'ayant pas été respectées, la délibération du conseil est fragile,** explique la mairie de Guissény. **Dans le cadre du vote à bulletins secrets, sur proposition du maire, ce choix doit être validé par un tiers des membres présents du conseil. La voix du maire n'est pas prépondérante sauf si le bulletin secret devient public. [...]**

« **La proposition du maire de voter à main levée ou de faire valoir le vote prépondérant du maire n'a pas été exprimée clairement par le conseil municipal.**

« De plus, l'enregistrement de la séance ne nous permet pas de conforter ces options car la cassette s'est arrêtée avant le vote. Il apparaît également un risque de gestion de fait. C'est pourquoi le maire initie une réunion pour remettre aux voix cette proposition. »

Ouest-France - Jeudi 31 décembre 2009

Marais du Curnic : le conseil vote contre le maire



Le maire désavoué

Mardi soir à bulletins secrets, le conseil municipal de Guissény **a voté contre le projet de cession de terrains privés** autour du marais du Curnic au Conservatoire du littoral : 11 voix contre, 7 voix pour, 1 abstention. Un projet pourtant soutenu par le maire Raphaël Rapin. Il a demandé au préalable que les personnes concernées de près ou de loin par ces terrains ne participent pas au vote.

Cafouillage

Un premier vote avait eu lieu le 17 décembre. conseil, exclusivement composé de la liste de Raphaël Rapin, donnait alors 8 voix contre, 8 voix pour et trois abstentions. Le maire avait fait jouer sa « **voix prépondérante** » pour que le « oui » l'emporte, avant de finalement reconvoquer un conseil. En effet, la règle veut qu'il y ait un deuxième tour avant ce genre d'issue. Réaction mardi du conseiller Mickaël Jaffres : « **Si l'on avait procédé à un second tour à mains levées, on n'aurait pas perdu notre temps** ».

Le projet

Le Conservatoire du littoral souhaite acquérir 40 ha de nouvelles zones humides, autour du marais du Curnic. Contrats qu'il peut passer directement auprès des propriétaires consentants 3 sans l'avis du conseil. Il propose également de mettre 155 autres hectares en zone de préemption (priorité d'achat au Conservatoire en cas de vente). C'est sur point précis que l'avis du conseil était sollicité.

Le Conservatoire dispose aujourd'hui de 100 ha au Curnic. Il gère également quelques terrains privés. Le programme Natura 2000 vise la préservation de la biodiversité dans cette zone humide au biotope particulièrement riche. « **Un certain nombre de parcelles sont à l'abandon. Elles sont en zone naturelle, donc inconstructibles. En outre, elles sont en zone inondable, et sont donc impossibles à vendre** », avait expliqué Annaïg Postec, chargée de mission, pour motiver le projet.

L'histoire

En 1996, le Conservatoire du Littoral avait racheté les terres de Pierre Stervinou, agriculteur, suite à sa cessation d'activité. D'autres propriétaires et exploitants souhaitant réduire leur activité avaient vendu leurs parcelles. Un droit de préemption, avec tarif de rachat très bas, avait été mis en place, face à des propriétaires, qui s'étaient dits mis devant le fait accompli. Cette procédure a laissé des traces dans les mémoires et explique en partie le rejet massif actuel.

Un dossier éminemment politique

Les Guisséniens, en élisant dès le premier tour Raphaël Rapin et sa liste complète en 2008, avaient de nombreuses attentes, et notamment la gestion transparente du foncier de la commune. Accepter une nouvelle zone de préemption apportait une crédibilité supérieure à Guissény, et notamment dans sa démarche de reconquête des eaux de baignade, une priorité affirmée du maire.

Ouest-France - Jeudi 31 décembre 2009

Le maire, Raphaël Rapin : « J'assume mon erreur » -



Raphaël Rapin, maire de Guissény, déclarait juste avant le vote : « Je fais mon *mea culpa*, je me suis pris les pieds dans le tapis par précipitation et j'assume entièrement mon erreur. Je tiens toutefois à préciser que tant qu'une délibération n'est pas opposée au tribunal administratif et rejetée par un juge, elle est toujours valable. Nous reprenons donc cette délibération avant le 31 décembre parce que le Conservatoire du Littoral réunit son conseil d'administration le 10 janvier pour justement acter cette

zone de préemption et a besoin de notre décision. Je voudrais quand même rappeler qu'à Guissény toutes les zones urbaines sont des zones de préemption. Or, je ne vois pas beaucoup de nos concitoyens venir s'affoler à la mairie en disant que leurs maisons sont frappées de préemption. J'ai été élu maire par le conseil municipal, pour prendre des responsabilités de politique générale. Si aujourd'hui je ne suis pas suivi en actant une zone de préemption, demain, on aura beaucoup de mal à dire qu'ici on est tourné vers le vert, vers le développement durable. On sait faire, faites-nous confiance, les élus ont toujours su faire. Je pense qu'à un moment donné on aura du mal à faire avancer nos dossiers par rapport à nos partenaires politiques et à l'État. »

Ouest-France – Samedi 9 janvier 2010

Conservatoire du littoral : « Pas d'acquisitions brutales »



Trois questions à...

Denis Bredin, directeur du Conservatoire du littoral.

Le conseil municipal a rejeté votre demande d'acquisition de terrain et de mise en place d'une zone de préemption. Quelle est votre réaction ?

Tout d'abord, je tiens à préciser que l'acquisition des 100 ha que nous possédons dans le marais du Curnic s'est faite entièrement à l'amiable, avec des propriétaires qui ont souhaité vendre leurs terrains et sans aucune préemption de notre part. Récemment, nous avons travaillé avec la mairie, à sa demande, sur une

éventuelle extension du périmètre d'acquisition dans les zones non urbanisées et non urbanisables du marais. Je constate que dans les débats, il a beaucoup été fait état de préemption alors que ce n'est pas ce que l'on demandait, notre proposition portant essentiellement sur la possibilité d'acquisitions à l'amiable. La préemption est un plus, mais pour nous, ce n'est pas indispensable.

Comment se font les acquisitions de terrains du conservatoire du littoral ?

Nous ne pouvons pas acheter n'importe où, sur n'importe quelle commune littorale, il faut tout d'abord que l'on définisse avec les collectivités un périmètre d'intervention. À Guissény, nous avons déjà un périmètre sur lequel on peut négocier, nous sommes donc dans le cas d'une extension de périmètre. C'est dans cette optique que la zone de préemption a été proposée, au titre des espaces naturels sensibles du conseil général. On a des propriétaires qui nous proposent de vendre à côté de la zone déjà acquise, cela leur offre la possibilité de se débarrasser de terrains inconstructibles et incultivables. En outre, les terrains que nous

possédons peuvent retrouver un usage intéressant, comme par exemple mettre des vaches en pâture. Nous avons signé bon nombre conventions avec des éleveurs guisséniens dans ce sens.

Qu'allez-vous faire maintenant ?

Il faut relativiser « la menace et l'agression » : nous n'avons en aucun cas voulu acquérir les terrains de façon brutale, c'était pour nous une mesure quasi normale sur ce type de terrain à vocation naturelle. La préemption est un outil supplémentaire, c'est un observatoire foncier qui nous permet d'abord de savoir quand il y a des ventes. C'est vrai que sur le fond c'est intéressant, mais ce n'est pas une priorité, on peut faire sans, ce qui est important c'est de reprendre les choses calmement, nous l'avons dit au maire, et nous sommes tout à fait prêts à venir expliquer notre démarche et à répondre à toutes les questions.